



Ordre
des Sages-Femmes
du Québec



RAPPORT ANNUEL

2015 • 2016



Montréal, 28 septembre 2016
Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des sages-femmes du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2016.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

La ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Madame Stéphanie Vallée

Montréal, 28 septembre 2016
Madame Stéphanie Vallée
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre de la Justice, le rapport annuel de l'Ordre des sages-femmes du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2016.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma plus haute considération et de mes sentiments les plus distingués.

La présidente
Marie-Eve St-Laurent, SF

Montréal, 28 septembre 2016
Monsieur Jean Paul Dutrisac, président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des sages-femmes du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2016.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes sentiments distingués.

La présidente,
Marie-Eve St-Laurent, SF

TABLE DES MATIÈRES

6	Mission
6	Vision
6	Valeurs
7	Philosophie
8	Rapport de la présidente
11	Mot de la directrice générale
13	Membres du conseil d'administration
13	Permanence
14	Rapport d'activités du conseil d'administration
16	Rapport de la secrétaire de l'ordre des sages-femmes du québec
18	Comités statutaires
19	Conseil de discipline
20	Bureau de la syndique
21	Comité d'inspection professionnelle
23	Comité de révision
24	Comité d'admission
27	Comité de la formation

28 **Autres comités**

29 Comité des finances

31 Comité de gouvernance

32 Comité de développement professionnel

34 Surveillance de la pratique illégale

35 Comité d'étude et d'enquête sur la mortalité et la morbidité périnatales (CÉEMMP)

36 Comité des médicaments, examens et analyses

37 **Vérification comptable**

Remarque :

Dans ce rapport, l'utilisation du féminin est utilisé pour désigner l'ensemble des membres ou une personne indéterminée.

MISSION

1. Assurer la protection du public en veillant à la qualité de l'exercice de la profession;
2. Favoriser le développement de la profession de sage-femme au Québec;
3. Favoriser l'accessibilité des services de sages-femmes partout au Québec, et ce, dans le respect du libre choix du lieu de naissance;
4. Promouvoir le caractère naturel de la période périnatale auprès du grand public et des acteurs clés.

VISION

Être l'organisme de référence auprès des membres, des professionnelles de la santé, du gouvernement et du public pour la prestation de services périnataux de première ligne de qualité, en favorisant le caractère naturel de la grossesse, l'accouchement et la période postnatale.

VALEURS

Le respect, la responsabilité et l'imputabilité, l'intégrité et l'équité sont les valeurs qui guident et mobilisent l'Ordre des sages-femmes du Québec (OSFQ), dans la réalisation de sa mission et de ses orientations.

Le respect : L'OSFQ travaille dans le respect de la diversité d'opinion et le respect de la différence.

La responsabilité et l'imputabilité : L'OSFQ s'acquitte des obligations qui lui sont confiées en vertu du Code des professions, principalement en assurant l'encadrement de ses membres, et rend compte de ses activités, dans une perspective à court, moyen et long terme.

L'intégrité : Par le code déontologique, l'OSFQ définit les exigences pour que l'éthique soit omniprésente au sein des relations tant de la sage-femme avec la femme, que de la sage-femme avec ses pairs et les autres membres de la société.

L'équité : L'OSFQ fait preuve de vigilance pour traiter le public et ses membres avec justice.

PHILOSOPHIE

La pratique des sages-femmes est fondée sur le respect de la grossesse et de l'accouchement comme processus physiologiques normaux, porteurs d'une signification profonde dans la vie des femmes.

Les sages-femmes reconnaissent que l'accouchement et la naissance appartiennent aux femmes et à leur famille. La responsabilité des professionnelles de la santé est d'apporter aux femmes le respect et le soutien dont elles ont besoin pour accoucher avec leur pouvoir, en sécurité et dans la dignité.

Les sages-femmes respectent la diversité des besoins des femmes et la pluralité des significations personnelles et culturelles que les femmes, leur famille et leur communauté attribuent à la grossesse, à la naissance, et à l'expérience de nouveau parent.

La pratique des sages-femmes s'exerce dans le cadre d'une relation personnelle et égalitaire, ouverte aux besoins sociaux, culturels et émotifs autant que physiques des femmes. Cette relation se bâtit dans la continuité des soins et des services durant la grossesse, l'accouchement et la période postnatale.

Les sages-femmes encouragent les femmes à faire des choix quant aux soins et services qu'elles reçoivent et à la manière dont ceux-ci sont prodigués. Elles conçoivent les décisions

comme résultant d'un processus où les responsabilités sont partagées entre la femme, sa famille (telle que définie par la femme) et les professionnelles de la santé. Elles reconnaissent que la décision finale appartient à la femme.

Les sages-femmes respectent le droit des femmes de choisir leur professionnelle de la santé et le lieu de l'accouchement, en accord avec les normes de pratique de l'Ordre des sages-femmes du Québec. Les sages-femmes sont prêtes à assister les femmes dans le lieu d'accouchement de leur choix, incluant le domicile.

Les sages-femmes considèrent que la promotion de la santé est primordiale dans le cycle de la maternité. Leur pratique se base sur la prévention et inclut un usage judicieux de la technologie.

Les sages-femmes considèrent que les intérêts de la mère et de son enfant à naître sont liés et compatibles. Elles croient que le meilleur moyen d'assurer le bien-être de la mère et de son bébé est de centrer leurs soins sur la mère.

Les sages-femmes encouragent le soutien des familles et de la communauté comme moyens privilégiés de faciliter l'adaptation des nouvelles familles.



RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

C'est avec un plaisir renouvelé que je vous partage notre rapport annuel. Renouvelé, car j'ai pu constater la grande confiance que les sages-femmes et les membres du conseil d'administration ont en moi, lors de l'élection de mai 2015. Je vous remercie de cette confiance et m'applique à faire de mon mieux pour la protection du public, la bonne gouvernance de l'Ordre et la qualité de notre profession.

Trois nouveaux administrateurs ont aussi joint nos rangs, mesdames Déborah Lavaill et Annie Bronsard ainsi que monsieur Pierre Brazé, nommé par l'Office des professions. Ils ont déjà démontré que leur apport était des plus bénéfiques pour notre organisation.

Des changements ont aussi eu lieu au sein de notre permanence. Nous avons terminé la mise en place d'une restructuration bien planifiée qui permet une efficacité accrue et l'utilisation optimale de nos ressources. Madame Lorena Garrido, ne pouvant refuser un poste offert à l'international, a cédé sa place de directrice générale à madame Johanne Côté. Madame Côté complète, solidifie et dynamise notre équipe. C'est un grand plaisir de travailler avec elle.

L'année ne fut pas mouvementée que pour nous, mais aussi pour tout le réseau de la santé. En effet, l'année a débuté avec l'entrée en vigueur de la Loi 10, *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales*, le 1^{er} avril 2015.

Puisque nous sommes des partenaires du Réseau à part entière, cette loi a mobilisé bien de nos énergies. La nouvelle configuration régionale des établissements favorise le développement des services de sage-femme, mais nous craignons des impacts importants sur ceux-ci. Un des changements directs a été qu'il n'y a plus de membre du conseil d'administration des établissements élu au sein des conseils des sages-femmes, comme c'était le cas depuis 1999. Cette nouvelle réalité engendre des difficultés, particulièrement au niveau des communications et de transmission des



Marie-Eve St-Laurent, SF
Présidente

informations et nuit à la pleine intégration des sages-femmes au sein des nouveaux centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS), nous rendant encore moins visibles.

Avec tous les changements amenés par la loi, les équipes ont dû déployer beaucoup d'énergie pour faire reconnaître la place que la loi leur prévoit dans l'organigramme de ces établissements. L'Ordre est intervenu à quelques reprises, de concert avec le Regroupement Les Sages-femmes du Québec (RSFQ) afin que les changements amenés par cette loi soient bien appliqués. Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a aussi offert un soutien important, grandement apprécié, afin de clarifier cette loi auprès des directions concernées.

Tous ces mouvements et nouveautés n'ont pas empêché l'avancement d'un projet de longue haleine nous tenant particulièrement à cœur : la publication du *Cadre de référence pour le déploiement des services de sage-femme*. Ce document essentiel pour le développement harmonieux de la pratique des sages-femmes est le résultat d'un important travail de concertation fait par le Comité consultatif sur le développement de la pratique sage-femme. Ce comité regroupe des représentants du MSSS, de l'OSFQ, du RSFQ, de la coalition pour la pratique sage-femme, de l'Association des obstétriciens gynécologues du Québec (AOGQ), de l'Association des omnipraticiens en périnatalité

et des représentants des agences et des établissements. Ce document expose en détail tout ce qu'il faut savoir pour établir un service de sages-femmes. C'est un soutien inestimable pour les équipes en développement, mais aussi pour les équipes existantes. La pratique des sages-femmes recèle des particularités difficiles à saisir. Ce cadre de référence, fruit d'un travail important de concertation, consolide la vision de l'organisation de la pratique et devient une pierre d'assise importante pour tous les nouveaux projets.

L'Ordre a également relevé plusieurs défis qui confirment la place de plus en plus importante que prennent les sages-femmes au Québec. Faisant encore face à la méconnaissance de la pratique, nos efforts constants, notre nombre grandissant et notre travail de qualité nous font gagner reconnaissance et voix à plusieurs chapitres.

Par notre participation à plusieurs comités, nous avons toujours eu à cœur d'influencer le discours de la grossesse et de la naissance vers une vision de physiologie, de naturel et de normalité. Nous avons la préoccupation que la profession des sages-femmes soit considérée et que leur place en première ligne de soin soit respectée. Dans certains cas, cela demande des ajustements à ceux qui collaborent avec nous. À l'heure des inquiétudes sur la qualité des soins et des services dans le réseau de la santé, la profession de sage-femme doit résister à des pressions de systématisation afin de conserver une approche basée sur les besoins, les compétences et l'autonomie des femmes.

Voici un sommaire de nos implications au cours de l'année 2015-2016 :

- Collaboration à la modification du dossier obstétrical par notre participation au sous-comité du Comité de normalisation des dossiers, pour obtenir un outil qui puisse servir à différents professionnels en périnatalité et qui respecte les besoins de tenue de dossier des sages-femmes.

- Participation au Comité d'harmonisation AMPRO¹/QUARISMA² qui a réalisé l'intégration des outils QUARISMA visant la réduction des césariennes au programme AMPRO et à la révision des algorithmes décisionnels de certaines situations lors des accouchements. Nous avons ainsi contribué aux travaux par notre expertise pour les accouchements physiologiques et l'approche non interventionniste.

- Contribution à l'élaboration d'un document sur l'organisation des soins en obstétrique au Québec, à la suite de l'invitation reçue de la Table sectorielle mère-enfant, groupe-conseil du MSSS. Le groupe est invité à repenser les niveaux de soins et de risques ainsi que le rôle des différents intervenants en obstétrique. Les recommandations seront déterminantes pour l'organisation des soins en obstétrique pour tout le Québec.

- Collaboration pour la mise à jour des fiches du portail d'information périnatale que l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) met à la disposition des professionnels de la santé et du public sur des sujets divers.

- Participation au comité directeur du « Service d'évaluation des risques de transmission des infections hématogènes » (SERTIH) qui évalue les actes à risque de transmission lorsqu'un professionnel est porteur d'une infection.

- L'Ordre a aussi été représenté par mesdames Peggy Bedon et Caroline Paquet au Comité sur les aspects légaux du guide québécois de dépistage des ITSS³ et au comité scientifique au sujet de l'onguent ophtalmique antibiotique pour les infections à gonocoques chez les nouveau-nés. Ce dernier est responsable de la révision des recommandations ministérielles au sujet de l'administration dudit onguent. ➔

¹ AMPRO (Approche multidisciplinaire en prévention des risques obstétricaux)

² QUARISMA (Qualité des soins, gestion du risque obstétrical et du mode d'accouchement au Québec)

³ ITSS (Infections transmises sexuellement et par le sang)

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE (SUITE)

- Participation au comité de gouvernance et d'éthique du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ). Celui-ci conseille l'assemblée des membres du CIQ et fait des recommandations qui reflètent les meilleures pratiques de gouvernance dans les organismes responsables en vue d'améliorer son fonctionnement ainsi que celui des comités et des forums.

Autres activités de l'OSFQ

Actualisation du programme d'inspection professionnelle régulière

D'importants travaux ont été réalisés par le comité d'inspection professionnelle quant à l'évaluation de la qualité des actes et de l'agir professionnel. Nous serons en mesure de mettre en place le programme au cours de l'exercice 2016-2017.

Élaboration d'un document de soutien à la révision par les pairs

Un document est en cours d'élaboration portant sur la question de l'évaluation par les pairs dans des contextes de situations difficiles ou présentant des occasions d'apprentissage ou d'amélioration. Nous nous engageons ainsi à outiller les membres, à développer et maintenir une approche clinique réflexive de qualité et à porter une attention constante à la qualité de leur travail.

Actualisation de la liste des médicaments, des examens et analyses

Le Conseil d'administration a adopté la version déposée le 27 novembre ainsi que l'argumentaire expliquant les demandes. Nous en sommes maintenant au stade des consultations avec les partenaires prévus par le règlement, soit le Collège des médecins du Québec (CMQ), l'Office des professions du Québec (OPQ) et l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESSS).

Participation à la Table de concertation sur les statistiques

Outre les représentantes de l'OSFQ, cette table est composée de représentantes du RSFQ, des responsables des services de sage-femme et de l'Université du Québec à Trois-

Rivières (UQTR). L'Ordre considère que les données statistiques sur la pratique sage-femme sont essentielles. Les objectifs du groupe sont de discuter des données nécessaires, d'évaluer les meilleurs moyens pour les obtenir et d'en organiser la collecte, avec le souci qu'elles soient comparables avec celles des sages-femmes hors Québec ainsi qu'avec le monde médical.

Démarches entreprises au niveau de l'assurance responsabilité professionnelle

Depuis le début des projets pilotes, les sages-femmes sont couvertes par l'assurance de la Direction des assurances du réseau de la santé et de services sociaux (DARSS). Or, les changements dans le réseau ont causé des difficultés de couverture d'assurance pour les sages-femmes se voyant imposer un stage par le Conseil d'administration pour certains cas de retour à la pratique, d'inspection ou de discipline. La question n'est toujours pas réglée et nous continuons nos démarches.

Puisqu'il faut bien ne pas indument allonger ce rapport, nous nous limitons à résumer les activités principales, mais à celles-ci s'ajoutent les tâches courantes notamment de représentation auprès des différents publics et des médias et de réponse à plusieurs demandes d'information et de collaboration.

Pour réaliser tout cela, je côtoie des personnes de cœur extraordinaires, dévouées et compétentes. C'est du fond du cœur que je vous remercie, membres du Conseil d'administration, membres des comités et équipe de la permanence. Grâce à vous, nous arrivons à accomplir au mieux la mission première de l'Ordre, soit la protection du public.

Marie-Eve St-Laurent, SF
Présidente

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Pour l'Ordre des sages-femmes du Québec (OSFQ), l'année 2015-2016 fut marquée par d'importants changements au niveau administratif.

Tout d'abord, par la réduction du temps consacré à la présidence par Mme Marie-Eve St-Laurent, soit de quatre à deux jours semaines, depuis le mois d'août 2015. Ensuite, par mon arrivée en poste comme directrice générale et, comme adopté par le Conseil d'administration (CA), l'ajout d'une employée à la permanence.

Toutefois, cela n'a pas empêché le CA, les comités et les membres de la permanence de travailler sur plusieurs dossiers d'importance, autant pour l'Ordre que pour la profession. En voici donc un résumé.

Ressources humaines

Lors de la révision des tâches des membres de la permanence, il avait été recommandé par la conseillère en ressources humaines de créer un poste de technicienne en administration. Nous avons donc procédé à l'embauche de Mme Mina Marie Bensouni, en poste depuis le 30 novembre dernier.

Cette dernière est en appui à la chargée d'affaires professionnelles, Madame Peggy Bedon, pour les comités ainsi que certaines demandes d'admission.

Finances et administration

À la suite du plan d'action déposé au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) lors de l'exercice précédent, celui-ci s'est engagé à verser à l'OSFQ une subvention pour trois exercices, soit 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018. Toutefois, le montant de ces subventions diminuant chaque année, l'Ordre se doit d'avoir un contrôle très serré des dépenses afin d'éviter l'augmentation de la cotisation annuelle.



Johanne Côté, HD, ASC, Adm. A.
Directrice générale et secrétaire

Dans un souci constant de saine gouvernance, quelques nouvelles politiques ont été élaborées, soit celle de l'acquisition des biens et services ainsi que celle sur les dons et commandites. La première vise l'établissement d'orientations générales en matière d'approvisionnement et la seconde vient encadrer une partie des revenus possibles, autres que la cotisation, tout en s'assurant que les valeurs et la philosophie sage-femme soient respectées.

Nous avons procédé à la révision de tous les mandats des différents comités et de la « Directive pour la nomination aux comités ». C'est ainsi que les membres du Conseil d'administration ont adopté de déléguer la surveillance de la pratique illégale à la syndique et de nommer une syndique adjointe pour l'assister dans l'exécution de ses mandats. Je vous invite donc à consulter le site de l'OSFQ afin de prendre connaissance de la liste des comités et de leurs mandats respectifs, tels que révisés.

Nous avons également effectué la révision et l'élaboration de certaines procédures administratives.

De plus, tout au long de l'automne, nous avons réalisé d'importants changements pour tout ce qui concerne notre réseau informatique. Tout d'abord, nous avons regroupé plusieurs services sous une même entreprise pour gagner en efficacité et en efficacité. Des modifications ont dû également être apportées au niveau de notre base de données. ➔

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE (SUITE)

Finalement, nous avons signé une entente avec la compagnie *Moneris* afin que l'OSFQ puisse accepter tous les paiements par carte de crédit.

Assurance responsabilité professionnelle et conciliation de comptes

L'OSFQ n'a présentement pas de règlement d'assurance responsabilité professionnelle. Toutefois, les sages-femmes du Québec ont toutes une couverture au niveau de l'assurance responsabilité professionnelle.

En effet, la *Direction des assurances du réseau de la santé et des services sociaux* (DARSSS) attribue cette couverture à tout contrat de sage-femme avec les centres intégrés de santé de services sociaux (CISSS) ou centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS). C'est la raison pour laquelle les sages-femmes pratiquent uniquement à l'intérieur du Réseau de la santé québécois.

C'est également pour cette raison qu'il n'y a aucune activité relative à la conciliation et à l'arbitrage des comptes d'honoraires et que les femmes, suivies par les sages-femmes, n'ont aucuns frais à acquitter pour les services rendus.

Comités

Une organisation telle que l'OSFQ ne peut mener à terme autant de dossiers sans l'expertise et la précieuse collaboration des membres de chacun des comités.

Cette année fut à nouveau une année très chargée pour chacun d'entre eux, en voici quelques exemples.

- Le comité d'étude et d'enquête sur la mortalité et la morbidité périnatales (CÉEMMP) a présenté son bilan 2008-2012.
- Le comité d'inspection professionnelle (CIP) a travaillé à l'élaboration d'un cadre de référence pour les inspections et a proposé au Conseil d'administration (CA) un nouveau programme d'inspection professionnelle.
- Le comité médicaments, examens et analyses a procédé à l'actualisation de la liste des médicaments, examens et analyses, en vue d'une modification réglementaire.

- Le comité d'admission a procédé à plus de 30 entrevues de candidates qui ont fait la demande d'un permis de pratique au Québec.

- Le comité de développement professionnel a révisé le *Guide de mise en application de la norme professionnelle*.

Merci à toutes les sages-femmes qui ont mis leur expérience professionnelle au profit de ces dossiers de l'OSFQ et ainsi contribué à l'avancement de la profession.

Tournée de la présidente

Au cours des premiers mois de l'année, j'ai eu le privilège d'accompagner la présidente, Madame Marie-Eve St-Laurent, lors de sa tournée annuelle. Grâce à ces rencontres, j'ai pu connaître et apprécier la profession de sage-femme qui est empreinte d'humanité et d'empathie. J'ai saisi davantage les préoccupations des sages-femmes, autant face aux femmes qu'à leurs obligations professionnelles.

Conclusion

Tout ce travail est possible grâce, entre autres, à toute l'équipe de la permanence qui est dédiée à la profession sage-femme et à la mission première de l'Ordre, soit la protection du public. Je tiens à les remercier. Il m'est très agréable de les côtoyer quotidiennement et, ensemble, d'atteindre les objectifs fixés.

Finalement, je tiens à souligner le travail de la présidente, Madame Marie-Eve St-Laurent pour qui le développement de la profession ainsi que la reconnaissance des sages-femmes sont au cœur de ses préoccupations, tout en ayant comme grand souci la protection du public.

Je tiens à la remercier pour son accueil et sa grande disponibilité. Collaborer avec elle m'est des plus motivants.

Johanne Côté, HD, ASC, Adm. A.
Directrice générale et secrétaire

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Selon le *Règlement sur les élections du Conseil d'administration de l'Ordre des sages-femmes du Québec*, la présidente et les administratrices ont un mandat de quatre ans. De plus, la présidente est élue parmi les administratrices.

Présidence

Marie-Eve St-Laurent, SF, présidente, élue parmi les administratrices depuis le 30 mai 2011 et réélue le 28 mai 2015.

Administratrices

Nom	Fonction	Période
Julie Pelletier , SF	Vice-présidente Administratrice	Élue le 28 mai 2015 Élue le 15 décembre 2009, réélue le 28 mai 2013
Céline Lemay , SF	Vice-présidente Administratrice	Élue du 30 mai 2011 au 28 mai 2015 Élue le 30 mai 2011, réélue le 28 mai 2015
Dasha Ortmann , SF	Secrétaire Administratrice	Élue du 30 mai 2011 au 9 octobre 2015 Réélue le 28 mai 2013 à décembre 2015
Annie Bronsard , SF	Administratrice	Élue le 15 décembre 2015
Marie-Paule Lanthier , SF	Administratrice	Élue le 14 mai 2009, réélue le 28 mai 2013
Céline Dufour	Administratrice	Élue le 30 mai 2011 au 28 mai 2015
Déborah Lavaill , SF	Administratrice	Élue le 28 mai 2015

Administratrice et administrateur représentant le public

Julie Coulombe Godbout	Administratrice nommée	par l' <i>Office des professions du Québec</i> (OPQ) en juin 2009, renommée en juin 2013
Pierre Brazé	Administrateur nommé	par l' <i>Office des professions du Québec</i> (OPQ) en mai 2015

Permanence

Lorena Garrido, directrice générale jusqu'au 3 juillet 2015

Johanne Côté, HD, ASC, Adm. A., directrice générale depuis le 6 juillet 2015 et secrétaire de l'Ordre depuis le 9 octobre 2015

Peggy Bedon, SF, M.SC., chargée d'affaires professionnelles

Ginette Gauthier, adjointe administrative

Mina Marie Bensouni, technicienne en administration depuis le 30 novembre 2015

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice 2015-2016, le Conseil d'administration s'est acquitté des différentes responsabilités qui lui sont imparties, en vertu du *Code des professions* (L.R.Q., c.C 26) ainsi que de la *Loi sur les sages-femmes* (L.R.Q., c.S 0.1), et des règlements qui en découlent. Tout au long de son 17^e mandat, le Conseil d'administration a tenu 12 assemblées, dont sept séances ordinaires et cinq séances extraordinaires et au cours desquelles 138 résolutions ont été adoptées. La tenue de l'assemblée générale annuelle de l'exercice 2015-2016 est le 28 septembre 2016.

PRINCIPALES DÉCISIONS

Dossiers administratifs

Le Conseil d'administration a adopté ce qui suit :

L'horaire de la journée, le contenu des ateliers et l'ordre du jour proposé pour l'assemblée générale annuelle de l'Ordre des sages-femmes du Québec (OSFQ) 2014-2015 du 23 septembre 2015;

Le rapport annuel 2014-2015;

La modification de la description du rôle de la présidente;

La nomination du comité de sélection pour le poste de directrice générale;

La nomination de madame Johanne Côté comme directrice générale;

La nomination de madame Johanne Côté comme secrétaire de l'Ordre;

La nomination de madame Céline Dufour en tant que récipiendaire du prix Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ);

La nomination de madame Johanne Côté, directrice générale et secrétaire, signataire de l'entente avec Emploi-Québec;

La liste des médicaments, examens et analyses pour discussion avec le Collège des médecins et l'Ordre des pharmaciens du Québec;

La politique d'acquisition de biens et services;

La politique sur les dons et commandites;

La révision de l'organigramme de l'ordre;

La révision de la politique sur le fonctionnement des comités;

La révision de la politique d'évaluation du Conseil d'administration et des comités;

La révision de la directive pour la nomination des membres des comités;

La révision des mandats des comités;

Les recommandations du rapport du comité d'étude et d'enquête sur la mortalité et la morbidité périnatales;

La modification des valeurs de l'Ordre à la valeur de l'équité;

La délégation de la surveillance de la pratique illégale à la syndique;

L'ajout d'une syndique adjointe au Bureau de la syndique;

La date de la prochaine assemblée générale annuelle au 28 septembre 2016;

La date pour une assemblée générale extraordinaire au 17 février 2016;

La nomination d'un scrutateur pour les élections;

L'enregistrement de l'OSFQ au registre des lobbyistes;

Le cadre de référence pour les inspections régulières ainsi que l'auto-évaluation 1 et l'auto-évaluation 2;

Le programme de surveillance générale 2016-2017;

La nomination de madame Geneviève Morin, membre du comité d'inspection professionnelle pour un mandat de deux ans;

Les nominations de mesdames Janie Lacas et Monique Paré comme inspectrices;

La nomination de madame Sarah Kelly, membre du comité d'admission pour un mandat de deux ans.

Dossiers professionnels

Le Conseil d'administration a adopté :

La délivrance d'un permis régulier de pratique à 17 finissantes du baccalauréat en pratique sage-femme de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR);

La délivrance d'un permis régulier de pratique à deux finissantes ayant obtenu une équivalence de diplôme par le biais du microprogramme en pratique sage-femme de l'UQTR;

La délivrance d'un permis régulier de pratique en vertu du *Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession de sage-femme hors du Québec*;

L'imposition d'un stage de retour à la pratique à deux sages-femmes.

Dossiers financiers

Le Conseil d'administration a adopté ce qui suit :

Les déboursés et les dépenses en salaires tout au long de l'année;

Les recommandations de la conseillère en ressources humaines concernant la projection salariale pour la présidente et la permanence;

L'augmentation salariale, telle que proposée par le comité des finances;

L'échelle salariale pour la syndique;

Les états financiers 2014-2015 proposés par la firme Beaudoin, Monahan, Bonenfant et associés inc.;

La recommandation, pour l'assemblée générale annuelle, de nommer Monsieur François Ménard, M.Fisc., FCPA, FCMA., comme auditeur externe pour l'année financière 2015-2016;

L'autorisation comme signataires bancaires de mesdames Marie-Eve St-Laurent, Julie Pelletier et Johanne Côté;

L'acceptation des cartes de crédit pour les paiements de cotisation et autres frais à l'Ordre;

Les frais administratifs, tels que révisés;

La recommandation, pour l'assemblée générale extraordinaire, des montants et des statuts de la cotisation annuelle 2016-2017;

Le budget 2016-2017.

RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE DE L'ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC

Mandat

C'est la secrétaire de l'Ordre qui s'assure de l'application du *Code des professions*, de la *Loi sur les sages-femmes* ainsi que des règlements adoptés. Elle est nommée par le Conseil d'administration (CA) et agit également comme secrétaire du CA.

Son rôle principal est de veiller à la mise à jour du Tableau des membres et à l'émission des permis.

Tableau des membres

Nombre de membres actives, inscrites au Tableau au 31 mars 2016	197
Y compris les membres retraitées	203
Permis restrictif temporaire	0
Autorisations spéciales délivrées selon l'article 42.4 du <i>Code des professions</i>	11
Nouvelles diplômées	17
Autorisations légales d'exercer	1
Diplômées hors Québec (ARM)	2
Radiation par faute de paiement de la cotisation	0
Radiation suite à une décision disciplinaire	1
Suspension ou révocation de permis	0
Inscription au Tableau avec une limitation ou une suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Nombre de membres selon le sexe	203 femmes

Cotisations pour l'exercice 2015-2016

Type de cotisation	Détails	Montant
Cotisation régulière	100 %	1605 \$
Cotisation 2 ^e année	70 %	1123,50 \$
Cotisation 1 ^{re} année	50 %	802,50 \$
Retraitée	n/a	255 \$
Congé parental	25 %	401,25 \$
Sage-femme aux études	25 %	401,25 \$
Autorisation spéciale	25 %	401,25 \$

Le versement de la cotisation est fixé au début de chaque exercice financier. Toutefois, les membres peuvent opter pour un paiement en un, deux, trois ou quatre versements à dates fixes.

Répartition des membres par région administrative pour l'exercice 2015-2016

01 : Bas-Saint-Laurent	7
02 : Saguenay – Lac-Saint-Jean	6
03 : Capitale-nationale	18
04 : Mauricie	8
05 : Estrie	17
06 : Montréal	50
07 : Outaouais	12
08 : Abitibi-Témiscamingue	0
09 : Côte-Nord	0
10 : Nord-du-Québec	18
11 : Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	0
12 : Chaudière – Appalaches	14
13 : Laval	0
14 : Lanaudière	9
15 : Laurentides	14
16 : Montérégie	13
17 : Centre-du-Québec	17
99 : Hors du Québec	0

**Nombre total de membres
au cours de l'exercice** 203

Activités relatives à l'arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM)

Nouveaux dossiers étudiés	3
Prescriptions ARM – niveau 1	0
Prescriptions ARM – niveau 2	3
Prescriptions ARM – niveau 3	0
Candidates ayant reçu un permis régulier	2

Activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis pour les candidates diplômées hors Canada

Dossiers reçus en 2015-2016 et étudiés	6
Candidates de niveau universitaire	2
Candidates de niveau collégial	4
Candidates ayant reçu un permis	0

Activités relatives au Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement des sages-femmes

Nouvelles demandes reçues et étudiées	3
Recommandations de stage/cours	2
Supervisions de stage (dont une à la suite d'une inspection particulière)	3
Dossier en cours	1

Activités relatives à des demandes d'admission pour autorisation légale d'exercer (réciprocité)

Demandes reçues et étudiées	1
Dossier en cours	0
Processus terminé	1

Suivi du programme d'appoint en pratique sage-femme

Candidates de la cohorte 2014-2016	12
Réussites du programme avec recommandation au permis	9
Stage en cours	1
Abandons	2

Johanne Côté, HD, ASC, Adm. A.
Directrice générale et secrétaire

COMITÉS STATUTAIRES



CONSEIL DE DISCIPLINE

Mandat

Le Conseil de discipline est constitué en vertu de l'article 116 du *Code des professions*. Il est saisi de toute plainte formulée contre une membre de l'Ordre des sages-femmes du Québec (OSFQ) ou contre une personne qui a été membre de l'Ordre, pour une infraction aux dispositions du *Code des professions*, de la *Loi sur les sages-femmes du Québec* ou des règlements adoptés conformément au Code ou à la Loi.

Membres

M^e Réjean Blais, avocat, président du Conseil (jusqu'au 31 janvier 2016)

Création du Bureau des présidents des conseils de discipline (13 juillet 2015)

M^e Sylvie Lavallée, avocate, secrétaire

Tobi-Lynn Bayarova, SF

Katie Drolet, SF

Françoise Dufresne, SF

Josée Lafrance, SF

Marie-André Martineau, SF

Activités

Au cours de l'exercice 2015-2016, le Conseil de discipline n'a été saisi d'aucune plainte et aucune recommandation au Conseil d'administration de l'Ordre ne fut rendue.

Le Conseil de discipline a complété l'audience d'une plainte déposée par la syndique au cours de l'exercice 2012-2013 pour des manquements aux normes de pratique professionnelle, au *Code de déontologie*, au *Règlement sur les cas nécessitant une consultation d'un médecin ou un transfert de la responsabilité clinique à un médecin* et au *Règlement sur les dossiers et le cabinet de consultation d'une sage-femme*.

Le Conseil a tenu quatre journées d'audience. Il a rendu une décision sur culpabilité par laquelle il a déclaré l'intimée coupable de trois chefs et l'a acquittée sur deux autres. Dans ce même dossier, le Conseil a rendu une décision sur sanction, dans le délai de 90 jours de la prise en délibéré, où il a imposé à l'intimée une radiation temporaire de six semaines sur deux chefs, à être purgée de façon concurrente, ainsi qu'une amende de 1 000 \$ sur l'autre chef.

Aucune décision du Conseil de discipline n'a été portée en appel au Tribunal des professions.

M^e Sylvie Lavallée, avocate
Secrétaire du Conseil de discipline

BUREAU DE LA SYNDIQUE

Mandat

Après avoir reçu une information selon laquelle une professionnelle a commis une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou à la *Loi sur les sages-femmes* et ses règlements, la syndique fait enquête conformément à l'article 122 du *Code des professions*. De sa propre initiative ou à la demande du Conseil d'administration, la syndique porte toute plainte qui paraît justifiée contre une sage-femme devant le Conseil de discipline, conformément à l'article 128 du *Code des professions*. Par règlement, elle procède à la conciliation ou à l'arbitrage des comptes.

L'intervention est axée le plus possible sur la prévention afin d'aider les sages-femmes à pratiquer selon les plus hauts standards, conformément aux orientations de l'*Office des professions du Québec*.

Membres

Anne Goubayon, SF, MA, syndique

Activités

Le Bureau de la syndique a répondu à plusieurs appels téléphoniques, ainsi que des messages et des lettres provenant de divers professionnels et du public. Plusieurs demandes ont pu être réglées sans avoir recours au processus d'enquête.

En 2015-2016, 11 plaintes ont été reçues et sept enquêtes ont été amorcées. Huit enquêtes étaient en cours durant l'année, dont deux qui se poursuivront. Plusieurs recommandations ont été émises.

Dossiers d'enquête ouverts durant la période	7
Total des membres visés par ces dossiers	8
Dossiers en cours durant l'année	8
Nombre de sages-femmes visées	9
Dossiers réglés par la conciliation de la syndique	6
Dossiers d'enquête demeurant ouverts à la fin de la période	2
Nombre de décisions	3

Anne Goubayon, SF, MA
Syndique

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Mandat

En vertu de l'article 112 du *Code des professions*, le comité d'inspection professionnelle (CIP) est chargé de la surveillance de l'exercice de la profession par les membres essentiellement par deux moyens : soit par une vérification dans le cadre du programme de surveillance générale ou par une inspection particulière sur la compétence professionnelle. Il procède notamment à la vérification des dossiers, du matériel, des médicaments, des registres et du lieu de pratique.

Parmi les responsabilités du CIP, on retrouve celles de faire des recommandations au Conseil d'administration (CA) afin qu'une membre complète un stage ou un cours de perfectionnement ou les deux à la fois; ou de suggérer d'autres outils pour corriger les lacunes observées dans la pratique de la profession.

Le CIP est composé de quatre membres possédant au moins cinq années d'expérience et qui sont nommées par le Conseil d'administration, conformément aux critères établis dans le *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des sages-femmes du Québec*.

Membres

Saïda Hamzaoui, SF, présidente du comité

Isabelle Gascon, SF, secrétaire

Maëcha Nault, SF, secrétaire (jusqu'en juillet 2015)

Geneviève Bélanger, SF

Geneviève Morin, SF (depuis octobre 2015)

Marie-Andrée Morisset, SF, membre ad hoc

Inspectrices

Andréanne Boucher, SF

Janie Lacas, SF (depuis janvier 2016)

Sinclair Lindsay-Harris, SF

Parvin Makhzani, SF

Marika Paré, SF

Monique Paré, SF (depuis décembre 2015)

Mejda Shaïek, SF

Activités

Pour l'exercice tenu entre le 1er avril 2015 et le 31 mars 2016, le CIP s'est rencontré quatre fois, au siège social de l'Ordre. Une téléconférence a également eu lieu ainsi que plusieurs échanges par courriel.

Programme de surveillance générale

Durant cette période, malgré le travail effectué pour la refonte du programme d'inspection professionnelle régulière, le CIP a procédé à l'inspection professionnelle régulière de 14 sages-femmes, soit 7 % des membres. Deux de ces inspections étaient des inspections régulières de suivi à la suite d'une inspection particulière. Des recommandations ont été adressées aux sages-femmes concernées en regard des règlements suivants : *Règlement sur la tenue de dossier et le cabinet de consultation d'une sage-femme* (L.R.Q., c. S-0.1, r.9) et le *Règlement sur les normes de pratique et les conditions d'exercice lors d'accouchement à domicile* (L.R.Q. S-0.1, r.14).

Les membres ayant fait l'objet d'une inspection ont été sélectionnées selon certains des critères suivants :

- Minimum de deux ans d'expérience professionnelle;
- Inspection précédente datant de plus de cinq ans;
- Retour à la pratique après un arrêt de trois ans ou plus;
- Inspection de suivi à la suite d'une inspection régulière ou d'une inspection particulière sur la compétence ;
- Demandes du CA ou de la syndique.

Inspection particulière sur la compétence

Le CIP a procédé à deux inspections particulières durant la période concernée à la suite d'un signalement de la syndique. Le CIP n'a fait aucune recommandation au CA concernant l'obligation d'une membre de compléter avec succès un stage ou un cours de perfectionnement ou les deux à la fois. ➔

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE (SUITE)

Activités relatives à la nouvelle procédure d'inspection régulière

Le CIP a finalisé la nouvelle procédure d'inspection régulière qui comprend quatre axes de recueil d'informations : l'auto-évaluation, le dossier professionnel; la visite d'inspection régulière et le développement professionnel. Cette refonte de l'inspection vise à encourager une démarche d'évaluation inclusive, qui favorise l'engagement des sages-femmes dans le processus et les apprentissages découlant de celui-ci.

Collaboration et formation

- Collaboration avec le comité de développement professionnel

Le comité a sollicité la collaboration du comité de développement professionnel pour la section consacrée à la formation continue au niveau de l'outil d'auto-évaluation 1.

- Formation du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ)

Le comité a participé à la journée de l'inspection professionnelle offerte par le CIQ, le 27 mai 2015.

Saïda Hamzaoui, SF
Présidente du comité d'inspection professionnelle

COMITÉ DE RÉVISION

Mandat

Conformément à l'article 123.3 du *Code des professions*, le comité de révision a pour mandat de donner, à toute personne qui le lui demande, et qui a demandé à la syndique la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision de la syndique de ne pas porter plainte devant le Conseil de discipline.

Le comité de révision est formé de trois personnes, dont deux membres nommées par le Conseil d'administration de l'Ordre des sages-femmes du Québec, et d'une représentante du public choisie parmi les administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec, en vertu de l'article 78 du *Code des professions*.

Membres

Huguette Picard, représentante du public et présidente du comité

Marleen Dehertog, SF

Raymonde Gagnon, SF

Activités

Au cours de l'exercice 2015-2016, aucune demande ni requête en révision n'a été déposée au comité de révision. En conséquence, le comité n'a pas donné d'avis concernant une décision de la syndique.

Huguette Picard
Présidente du comité de révision



COMITÉ D'ADMISSION

Mandat

- Étudier la situation et émettre une recommandation au Conseil d'administration (CA) sur les dossiers des candidates qui veulent faire reconnaître une équivalence de diplôme et de la formation pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des sages-femmes du Québec (OSFQ), selon le *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des sages-femmes du Québec* (L.R.Q., c. C-26, a. 93, par. c et c.1);
- Étudier la situation et émettre une recommandation au CA sur les dossiers des candidates françaises en tenant compte de l'Arrangement de reconnaissance mutuelle des qualifications (ARM) entre la France et le Québec adopté en septembre 2010;
- Étudier la situation et émettre une recommandation au Conseil d'administration sur les demandes d'admission par réciprocité selon le *Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession de sage-femme hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des sages-femmes du Québec* (c. S-0.1, r. 3);
- Assurer la fonction de supervision de stage pour les membres qui effectuent un stage selon le *Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement des sages-femmes* (c. S-0.1, r. 17) (exemples : retour à la pratique, suites d'une inspection particulière, etc.);
- Dans le cas de retour à la pratique, faire les recommandations au CA en ce qui a trait au contenu, aux objectifs, aux conditions, à la durée et aux modalités du stage ou du cours de perfectionnement;
- À la demande de la présidente, émettre un avis sur une demande d'autorisation spéciale;
- Conseiller le Conseil d'administration sur toute question relative aux normes d'admission.

Membres

Parvin Makhzani, SF, présidente du comité
Lucie Hamelin, SF,
Saïda Hamzaoui, SF
Sarah Kelly, SF
Marie-Paule Lanthier, SF
Sinclair Lindsay-Harris, SF

Activités

Pour l'exercice tenu entre le 1^{er} avril 2015 et le 31 mars 2016, le comité s'est réuni à quatre reprises au siège social de l'OSFQ. De plus, deux téléconférences ont eu lieu ainsi que trois rencontres de travail et plusieurs échanges par courriel.

- Demandes de reconnaissance de l'équivalence de diplôme et de la formation acquise hors du Québec

Gestion des demandes d'information

En ce qui a trait aux informations d'ordre général, l'OSFQ a effectué un important travail d'actualisation de son site Internet, à la section *ADMISSION*, aux volets *Diplômées en France* et *Diplômées hors Canada (et autre que la France)*.

Un document *Cheminement de votre dossier et frais* permet à la sage-femme d'avoir une connaissance précise des étapes de cheminement de son dossier ainsi que les frais inhérents à chacune d'entre elles. Un volet est dédié aux différentes mesures compensatoires reliées à la reconnaissance partielle de l'équivalence ou en relation avec l'ARM de l'Entente France-Québec.

COMITÉ D'ADMISSION (SUITE)

De plus, des séances d'information pour les sages-femmes ayant déposé un dossier complet à l'OSFQ sont organisées annuellement. L'objectif de ces séances est de présenter la pratique sage-femme au Québec en mettant l'accent sur ses spécificités cliniques et organisationnelles, le certificat personnalisé en pratique sage-femme et celui de l'ARM de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR). La visite d'une maison de naissance complète les présentations.

Une séance d'information s'est tenue en août 2015 avec la présence de 12 candidates diplômées hors Canada.

Gestion du processus de reconnaissance

L'outil d'auto-évaluation en ligne a été remplacé par le *Formulaire de demande d'équivalence en pratique sage-femme*. Les indicateurs présents dans ce formulaire servent à mieux définir le profil professionnel de la candidate. Il comprend des données sur :

- son parcours scolaire;
- son expérience professionnelle en mettant l'accent sur les particularités liées à l'exercice de la profession de sage-femme au Québec (accouchement hors centre hospitalier, continuité des soins, examen complet du nouveau-né, etc.) ;
- son développement professionnel ;
- sa participation au rayonnement de la profession de sage-femme (publication, conférence, etc.) ;
- sa connaissance de la pratique sage-femme au Québec ;
- ses besoins pour faciliter son intégration à la pratique sage-femme au Québec.

La mise à l'essai de ce formulaire, relativement à la pertinence des éléments demandés aux fins d'analyse de dossier, a été effectuée au printemps 2015 auprès de cinq sages-femmes ayant terminé le processus de demande d'équivalence. Ce formulaire a été bonifié à la suite des commentaires reçus et a été mis en ligne au mois de février 2016.

En octobre 2015 et dans le cadre de son ancienne procédure, le comité a effectué 26 entrevues de candidates ayant fait, depuis 2013, une demande d'équivalence de diplôme et de la formation ou pouvant se prévaloir de l'ARM. Depuis l'exigence du *Formulaire de demande d'équivalence en pratique sage-femme* pour déposer un dossier à l'OSFQ, l'entrevue de la candidate avec deux membres du comité d'admission n'est plus systématique. Néanmoins, cela demeure une option si des renseignements supplémentaires s'avèrent nécessaires pour compléter certains éléments d'un dossier, plus particulièrement au niveau de l'expérience professionnelle.

• Demande d'autorisation légale d'exercer

Le volet *ADMISSION – Diplômées au Canada* du site Internet de l'OSFQ a été mis à jour afin de permettre aux candidates de mieux comprendre le processus et de préparer leur dossier en conséquence.

• Frais administratifs

Le comité a procédé à une analyse détaillée des frais encourus pour chaque type de dossier qu'il évalue, soit au niveau des frais liés à l'ouverture des dossiers et à leur analyse. Ces données ont été présentées au CA en décembre 2015. ➔

COMITÉ D'ADMISSION (SUITE)

- Programme d'appoint (certificat personnalisé en pratique sage-femme et celui de l'ARM) :

Pour la période 2015-2016, deux sages-femmes de la cohorte 2014 ont complété le programme d'appoint de l'ARM. Sur les 12 candidates qui composaient cette cohorte, neuf d'entre elles ont maintenant terminé le processus, une candidate doit finaliser son stage au cours de l'année 2016 et deux candidates ont abandonné. Un bilan des deux programmes d'appoint (2008 et 2014) est prévu prochainement. Plusieurs aspects seront évalués dont le point de vue des candidates quant au programme ainsi que les facteurs facilitateurs d'intégration au contexte d'exercice québécois.

- Office québécois de la langue française (OQLF)

Dans le cadre de la mise en place de son nouveau modèle d'évaluation des compétences langagières requises pour exercer la profession de sage-femme, l'OQLF a sollicité la collaboration du comité pour l'élaboration de quatre scénarios de cas réels. Ces mises en situation permettront de mieux cibler le niveau de maîtrise des candidates sur leurs compétences de communication avec leurs clientes et leurs collègues.

Parvin Makhzani, SF
Présidente du comité d'admission

COMITÉ DE LA FORMATION

Mandat

Le comité de la formation des sages-femmes, constitué en vertu du *Règlement sur le comité de la formation des sages-femmes*, est de nature consultative et a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre des sages-femmes du Québec (OSFQ), des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, les questions relatives à la qualité de la formation des sages-femmes.

La qualité de la formation s'entend de l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession de sage-femme.

Le comité examine, par rapport à la formation, les éléments ci-dessous :

- Les objectifs des programmes de formation, offerts par les établissements d'enseignement universitaire, menant à un diplôme donnant ouverture à un permis;
- Les objectifs des autres conditions et modalités de délivrance de permis ou certificats de spécialistes qui peuvent être imposées par un règlement du Conseil d'administration, comme un stage, un cours ou un examen professionnel;
- Les normes d'équivalence de diplôme ou de formation, prévues par règlement du Conseil d'administration, donnant ouverture à un permis.

Membres

Marie-Eve St Laurent, SF, présidente de l'Ordre.

Maryse Champagne, représentante désignée par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR).

Raymonde Gagnon, SF, représentante désignée par le Bureau de la coopération interuniversitaire (BCI).

Lucie Hamelin, SF, représentante désignée par le BCI.

Johanne Savoie, SF, représentante de l'OSFQ.

Activités

Le comité s'est réuni à deux occasions au cours de l'année 2015-2016.

Les réunions du comité sont un temps privilégié pour discuter et échanger de l'information liée à la formation générale et à la formation d'appoint ainsi qu'à l'accès à la profession. Les questions de la disponibilité des stages, des effectifs du corps professoral et pour le préceptorat ainsi que le financement des programmes sont au cœur de nos préoccupations.

Le comité a aussi fait le point sur le développement des milieux de stage pour les étudiantes et les perspectives d'ouverture de nouvelles maisons de naissance. Le projet en déploiement dans les communautés crie de La Baie James a été abordé, car il y a des demandes pour développer, à long terme, une formation particulière pour les populations de cette région.

Le comité a aussi discuté de la consultation de l'Office des professions du Québec sur le fonctionnement des comités de la formation.

Marie-Eve St Laurent, SF
Présidente de l'Ordre

AUTRES COMITÉS



COMITÉ DES FINANCES

Mandat

Le comité des finances a pour objet de satisfaire aux exigences et de permettre à l'Ordre de s'acquitter de ses obligations en recevant des rapports et en faisant des recommandations au Conseil d'administration sur les questions suivantes :

- La présentation de l'information financière;
- Les systèmes de contrôle interne et d'information et la gestion des risques;
- La vérification externe;
- Toutes les autres questions que peut déterminer l'Ordre via son Conseil d'administration.

Membres

Le comité des finances est composé d'au moins trois administratrices :

Julie Coulombe Godbout, administratrice représentante du public, présidente du comité

Marie-Eve St-Laurent, SF, présidente de l'Ordre

Marie-Paule Lanthier, SF et administratrice (depuis le 28 mai 2015)

Céline Dufour, SF et administratrice (jusqu'au 28 mai 2015)

Johanne Côté, directrice générale (depuis le 6 juillet 2015 et secrétaire depuis le 9 octobre 2015)

Lorena Garrido, directrice générale (jusqu'au 3 juillet 2015)

Activités

Au cours de l'exercice 2015-2016, 11 rencontres ont eu lieu.

En plus d'accomplir les tâches régulières de vérification, de conseil et de soutien à la permanence, le comité a travaillé à la prise de décisions sur les questions liées aux finances de l'Ordre des sages-femmes du Québec (OSFQ). Et tout particulièrement à l'actualisation des responsabilités de la présidente et du temps requis pour les exécuter, à la gestion des systèmes informatiques, à la révision des statuts de membre et à l'élaboration de nouvelles politiques dont celle sur l'acquisition des biens et des services ainsi que celle sur les dons et commandites.

Le comité a également procédé à la révision du programme de rémunération des employés, avec la collaboration d'une consultante spécialisée en rémunération et dotation. Cet exercice a permis d'actualiser et d'harmoniser les échelles salariales des employées, tout en intégrant les postes de syndique et syndique adjointe, afin de se conformer aux demandes du ministère du Revenu. À la suite de ces travaux, le comité a recommandé au Conseil d'administration (CA) l'adoption pour trois ans du programme de rémunération et des échelles salariales s'y rapportant.

De plus, à la suite d'une révision, il y a eu des recommandations concernant les frais administratifs de l'OSFQ et l'acceptation des cartes de crédit pour, entre autres, le paiement de la cotisation.

Il a été également décidé qu'à chacune des réunions du comité, la directrice générale déposera une déclaration signée confirmant qu'il n'y a aucuns arrérages dans les remises aux organismes gouvernementaux. ➔

COMITÉ DES FINANCES (SUITE)

Recommandations faites au Conseil d'administration :

Les salaires, les déboursés et le relevé de carte de crédit à chacune des périodes.

L'augmentation salariale de la permanence selon l'indice du coût de la vie de 2014, soit de 4 % rétroactivement au 1^{er} avril 2015.

Le changement d'horaire du poste de présidente, soit de 28 heures à 14 heures par semaine, à partir du 3 août 2015.

La politique d'acquisition des biens et services.

La politique sur les dons et commandites.

Les postes de syndique et syndique adjointe seront traités en tant que des salariées plutôt qu'avec des jetons de présence, comme demandé par le ministère du Revenu.

L'adoption du budget 2015-2016.

La projection salariale, telle que proposée par la consultante spécialisée en gestion de ressources humaines.

L'impossibilité de changement de statut en cours d'année, mis à part d'un statut de non-membre ou autre, vers un statut de membre régulier.

L'abolition du statut de contrat à durée déterminée (CDD). L'acceptation des cartes de crédit pour les paiements de cotisation et autres frais à l'Ordre.

Les frais administratifs, tels que révisés.

Julie Coulombe Godbout,
Présidente du comité des finances



COMITÉ DE GOUVERNANCE

Mandat

Le comité de gouvernance a comme mandat d'élaborer des règles et des pratiques de la gouvernance et en assurer le suivi; assurer le suivi des questions relatives à la conduite et à l'éthique, à la composition des comités de l'Ordre, ainsi que l'évaluation de la performance du Conseil d'administration, des comités, de la permanence et des personnes concernées. Le comité de gouvernance devra présenter un plan de travail annuel au Conseil d'administration.

Membres

Marie-Eve St-Laurent, SF, présidente de l'Ordre

Julie Pelletier, SF, vice-présidente (depuis le 28 mai 2015)

Pierre Brazé, administrateur, représentant du public (depuis le 28 mai 2015)

Céline Lemay, SF, administratrice

Lorena Garrido, directrice générale (jusqu'au 3 juillet 2015)

Johanne Côté, directrice générale (depuis le 6 juillet 2015) et secrétaire de l'OSFQ (depuis le 9 octobre 2015)

Activités

Le comité s'est réuni à deux reprises au cours de l'exercice 2015-2016.

Dans le cadre de l'amélioration continue de la gouvernance de l'Ordre, les travaux ont porté en grande partie sur les comités. Leur mandat et leur composition ont été révisés, de même que la directive pour les nominations et les politiques de fonctionnement.

Dans un effort d'efficience et d'efficacité, la structure de l'ordre du jour des réunions du Conseil d'administration a été révisée. Ainsi, le comité a recommandé que les fonctions de secrétaire de l'Ordre et de directrice générale soient assumées par la même personne.

Le comité a de plus travaillé à clarifier les processus de reconnaissance des équivalences de formation et de diplôme et à réviser la politique sur les commandites.

Marie-Eve St-Laurent, SF
Présidente de l'Ordre

COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Mandat

Le comité de développement professionnel a comme mandat ce qui suit :

- Déterminer les besoins en matière de développement professionnel des membres de l'Ordre des sages-femmes du Québec (OSFQ);
- Faire des recommandations au Conseil d'administration quant au choix d'un fonctionnement efficace en matière de développement professionnel pour les sages-femmes : norme professionnelle, règlement, politique ou ligne directrice;
- Préparer un document sur les points suivants et le présenter pour approbation au Conseil d'administration :
 - Types d'activités de développement professionnel reconnus pour les sages-femmes;
 - Modalités;
 - Mise en application;
 - Mécanismes de suivi et de soutien de la part de l'OSFQ;
- Faire des recommandations au Conseil d'administration concernant l'accréditation de formations sélectionnées par le comité;
- Collaborer avec les autres comités de l'OSFQ concernés par le développement professionnel, dont le comité d'inspection professionnelle, l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) et le Regroupement Les Sages-femmes du Québec;
- Réaliser toute autre tâche qui pourrait lui être confiée par le Conseil d'administration (CA).

Membres

Rachida Amrane, SF, présidente du comité

Michelle Moreau, SF, secrétaire (jusqu'en août 2015)

Geneviève Bélanger, SF

Laurence Gauthier Boudreau, SF, secrétaire (à partir de septembre 2015)

Sinclair Lindsay-Harris, SF

Mongia Saïd, SF

Activités

Pour l'exercice tenu entre le 1^{er} avril 2015 et le 31 mars 2016, le comité s'est rencontré deux fois au siège social de l'OSFQ. Une téléconférence a eu lieu ainsi que plusieurs échanges par courriel.

- Norme et guide de développement professionnel

Cela fait maintenant deux ans que la norme de développement professionnel est en vigueur. Elle établit à 80 heures, sur une période de trois ans, le nombre d'heures d'activités de développement professionnel auxquelles une sage-femme doit participer. Cette norme est accompagnée d'un guide de mise en application, complété au courant de l'année afin d'éclaircir certains points, sources de questionnement.

Quant à la version anglophone, elle a été retravaillée afin de considérer les spécificités de la pratique au Nunavik et les activités de formation qui y sont dispensées.

Le comité a entrepris une recherche et une réflexion sur les standards reconnus et attendus pour les sages-femmes, en termes de fréquence de certification en réanimation néonatale, en urgences obstétricales et en réanimation cardio-respiratoire. Les conclusions de ce travail ont été présentées au Conseil d'administration au printemps 2016.

COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (SUITE)

- Activités de formation continue offertes par l'OSFQ

L'OSFQ n'a offert aucune activité de formation continue pour la période 2015-2016.

Le comité travaille à élaborer un programme de formation pour les sages-femmes sur une période de deux ans. Plusieurs besoins ont été cernés et une priorisation des sujets potentiels sera effectuée d'ici la fin de l'année 2016. Le comité se penche aussi sur les assises organisationnelles ainsi que le format pédagogique à privilégier pour les formations à venir.

- Autres activités de collaboration et de formation

Le comité a collaboré avec le comité d'inspection professionnelle pour la refonte de son processus d'inspection régulière. Pour la section sur le développement professionnel, l'approche réflexive favorisant l'autogestion de la sage-femme face à ses activités de formation continue a été privilégiée.

Il a aussi pris part à la cueillette d'information préliminaire pour la réalisation d'un guide de tenue de dossier, prévue au cours de l'année 2017.

Le comité a participé, en juin 2015, à une formation offerte par le Conseil interprofessionnel du Québec sur l'évaluation des formations.

Rachida Amrane, SF
Présidente du comité de développement professionnel

SURVEILLANCE DE LA PRATIQUE ILLÉGALE

Mandat

Le comité a comme mandat de traiter les signalements concernant des personnes qui, sans être membres de l'OSFQ, utilisent le titre de sage-femme, s'attribuent un titre ou des initiales pouvant laisser croire qu'elles sont sages-femmes ou exercent une activité professionnelle réservée aux membres de l'OSFQ.

Membres

Cynthia Plourde, SF, responsable

Johanne Royer, SF

Activités

Durant l'exercice 2015-2016, le comité de surveillance de la pratique illégale a reçu quatre signalements. Il a aussi procédé à deux enquêtes et effectué de la formation auprès de l'OSFQ.

Signalements au cours de l'exercice	4
Enquêtes en cours	2
Dossiers fermés	2

Cynthia Plourde, SF
Responsable

COMITÉ D'ÉTUDE ET D'ENQUÊTE SUR LA MORTALITÉ ET LA MORBIDITÉ PÉRINATALES (CÉEMMP)

Mandat

Le CÉEMMP est chargé d'évaluer la mortalité périnatale et maternelle survenant dans l'exercice professionnel des sages-femmes. La mortalité périnatale est l'un des indicateurs de santé utilisés dans le domaine de la périnatalité, notamment pour évaluer la qualité générale des soins offerts par les professionnels.

Le comité est aussi chargé de recueillir toute information pertinente dans les cas de mortalité et de morbidité périnatales; de compiler toutes les données nécessaires advenant la mortalité et la morbidité périnatales; de remettre au terme de son enquête ses commentaires ou toute recommandation visant l'amélioration de la pratique sage-femme au Conseil d'administration.

Membres

Caroline Paquet, SF, Ph. D. (cand.), responsable

Johanne Gagnon, SF

Isabelle Gascon, SF, membre ad hoc

Participation de **Marie-Hélène Théberge**
et **Manon Lachapelle**

Activités

Les membres du CÉEMMP ainsi que l'assistante de recherche, madame Marina Chainé, qui a contribué à la rédaction du troisième bilan, ont tenu plusieurs rencontres à l'Ordre des sages-femmes du Québec (OSFQ). Elles ont également effectué des téléconférences et des échanges par courrier électronique afin de finaliser la rédaction du troisième bilan. Les membres ont pu ainsi déposer à la

réunion du Conseil d'administration (CA) du 9 octobre 2015, ce troisième bilan de la mortalité périnatale. Ce bilan couvre la période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2012 et présente l'analyse des taux de mortalité périnatale, ainsi que leurs comparaisons avec les résultats obtenus durant la période du deuxième bilan, soit de 2004 à 2008, du premier bilan de 1998 à 2003 ainsi qu'à ceux des projets-pilotes de 1994 à 1998. Les résultats de ce troisième bilan ont été présentés aux membres de l'OSFQ lors de leur assemblée générale annuelle du 23 septembre 2015.

Au cours de l'année 2015-2016, les dossiers des cas de mortalité périnatale déclarés par les sages-femmes pour l'année 2014 et 2015 ont été demandés aux différents services d'archives du Québec. Le prochain exercice portera sur l'analyse des dossiers des cas de mortalité périnatale déclarés entre le 1^{er} avril 2012 et le 31 mars 2016. À ce jour, le comité est parvenu à compiler l'ensemble des cas de mortalité périnatale survenus dans la pratique sage-femme au Québec, depuis la légalisation de la profession en 1999.

En mars 2016, le libellé du comité a été modifié afin qu'il représente plus fidèlement les travaux du comité. À ce jour, le comité n'est pas parvenu, en raison de l'absence de données disponibles, à compiler la morbidité périnatale dans le cadre de la pratique sage-femme au Québec. De plus, l'analyse de cette dernière nécessiterait la création d'un comité multidisciplinaire. Ainsi, le comité d'étude et d'enquête sur la morbidité et la mortalité périnatales (CÉEMMP) se nommera dorénavant le Comité d'étude et d'enquête sur la mortalité périnatale (CÉEMP).

Caroline Paquet, SF, Ph. D. (cand.)
Responsable

COMITÉ DES MÉDICAMENTS, EXAMENS ET ANALYSES

Mandat

Le comité des médicaments, examens et analyses a comme mandat ce qui suit :

- Réviser la liste des médicaments, examens et analyses en lien avec le *Règlement sur les médicaments qu'une sage-femme peut prescrire ou administrer dans l'exercice de sa profession* (c.S-0.1, r.12) et le *Règlement sur les examens et analyses qu'une sage-femme peut prescrire, effectuer ou interpréter dans l'exercice de sa profession* (c.S-0.1, r.1.1), afin d'élaborer une nouvelle liste des médicaments et une nouvelle liste des examens et analyses ;
- Être consulté pour toute demande concernant la pratique sage-femme en lien avec les médicaments, les examens et les analyses;
- Effectuer une consultation auprès des membres sages-femmes pour évaluer leurs besoins à ce sujet, y compris les sages-femmes pratiquant en régions rurales et éloignées ;
- Travailler en collaboration avec les experts en la matière ;
- Travailler en collaboration avec l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), le comité de formation continue et le comité de pratique en régions rurales et éloignées;
- Faire un rapport au Conseil d'administration de l'avancement des travaux.

Membres

Karine Vallée-Pouliot, SF, MScPH, présidente du comité

Rachida Amrane, SF

Sandra Demontigny, SF

Marie-Claude Masson, SF

Maëcha Nault, SF (jusqu'en juillet 2015)

Rocio Del Carmen Vargas-Abrego, SF
(jusqu'au 30 septembre 2015)

Activités

Pour l'exercice entre le 1^{er} avril 2015 et le 31 mars 2016, le comité a tenu une conférence téléphonique et 12 séances de travail. Il a également procédé à des échanges par courrier électronique tout au long de l'année.

- *Document de soutien pour les sages-femmes qui effectuent le suivi des femmes sous antidiépresseurs de type ISRS ou IRNS*

Le comité a terminé ses travaux et finalisé le document de soutien. Ce document a été envoyé à toutes les sages-femmes le 15 avril 2015 et la version anglaise a été disponible en décembre 2015.

- *Actualisation des règlements concernés par les articles 7 et 8 de la Loi sur les sages-femmes*

À la suite des demandes de membres de l'Ordre des sages-femmes du Québec (OSFQ) et du rapport du Commissaire à la santé et au bien-être *Les médicaments d'ordonnance : Agir sur les coûts et l'usage au bénéfice du patient et de la pérennité du système*, le comité a rédigé un document justifiant l'adaptation et l'actualisation de la liste de classe des médicaments, ainsi que des examens et analyses que les sages-femmes peuvent prescrire (effectuer et interpréter) au Québec.

Une démarche rigoureuse a été mise en place pour optimiser la réalisation des travaux, avec la collaboration de deux pharmaciennes du Centre IMAGE du CHU Ste-Justine. Le document a été déposé et présenté au Comité directeur des activités médicales partageables (CDAMP) du Collège des médecins du Québec en novembre 2015 qui l'a accueilli favorablement. Le processus de consultation se poursuit et une rencontre de suivi est prévue avec le CDAMP.

Karine Vallée Pouliot, SF, MScPH
Présidente du comité des médicaments, examens et analyses

VÉRIFICATION COMPTABLE



ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2016

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	39 et 40
RÉSULTATS	41
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET	42
BILAN	43
FLUX DE TRÉSORERIE	44
NOTES COMPLÉMENTAIRES	45 à 49
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	
ANNEXE A - SUBVENTIONS	50
ANNEXE B - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	50
ANNEXE C - CONSEIL D'ADMINISTRATION	50
ANNEXE D - COMITÉS STATUTAIRES	51 et 52
ANNEXE E - AUTRES COMITÉS	53 et 54
ANNEXE F - QUOTE-PART DES FRAIS D'ADMINISTRATION	55

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au Conseil d'administration de l'ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC, qui comprennent le bilan au 31 mars 2016 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

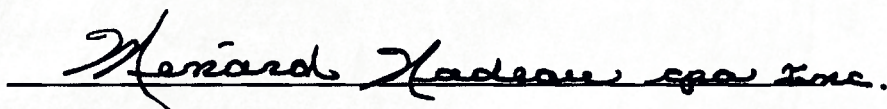
Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. ➔

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (SUITE)

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des sages-femmes du Québec au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Les états financiers comparatifs ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé une opinion sans réserve en date du 23 juillet 2015.

A handwritten signature in black ink, reading "Ménard Nadeau CPA Inc.", written over a horizontal line.

MÉNARD NADEAU CPA INC.

Par François Ménard, FCPA auditeur, FCMA

Laval, le 19 juillet 2016

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

	2016	2015
PRODUITS		
Subventions (annexe A)	316 905 \$	324 073 \$
Cotisations des membres	276 711	253 371
Ouverture de dossier et équivalence	25 580	10 715
Frais de stage	750	2 100
Publications et communications	605	993
Administration	3 520	8 700
Amendes disciplinaires	5 278	---
Autres	1 277	2 019
	630 626	601 971
CHARGES		
Administration générale (Annexe B)	438 075	433 192
Conseil d'administration (Annexe C)	21 482	20 853
Comités statutaires (Annexe D)		
Conseil de discipline	40 472	35 725
Développement professionnel	3 456	4 225
Comité de la formation	34	194
Comité d'inspection professionnelle	22 192	36 170
Comité d'admission	8 981	5 348
Bureau de la syndique	8 735	11 899
Autres comités (Annexe E)		
Comité de gouvernance	1 946	2 738
Comité des finances	3 778	941
Groupe de travail en communication	14	1 729
CEEMMP	11 470	7 981
Comité statistique	160	5 718
Comité des lignes directrices	---	84
Comité des médicaments, examens et analyses	17 631	4 687
Surveillance de la pratique illégale	140	---
Autres comités	324	2 754
	578 890	574 238
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	51 736 \$	27 733 \$

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

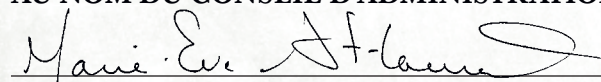
	2016	2015
SOLDE AU DÉBUT	329 377 \$	301 644 \$
Excédent des produits sur les charges	51 736	27 733
SOLDE À LA FIN	381 113 \$	329 377 \$

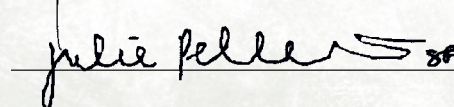
BILAN

31 MARS 2016

	2016	2015
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	600 020 \$	477 773 \$
Débiteurs	6 479	3 161
Frais payés d'avance	7 043	8 138
	613 542	489 072
IMMOBILISATIONS (note 3)	20 586	26 569
	634 128 \$	515 641 \$
PASSIF		
COURT TERME		
Créditeurs (note 4)	72 554 \$	70 473 \$
Revenus perçus d'avance	180 461	115 791
	253 015	186 264
ACTIF NET		
Non affecté	353 969	296 250
Investi en immobilisations	20 586	26 569
Affectations internes (note 5)	6 558	6 558
	381 113	329 377
	634 128 \$	515 641 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

 , administrateur

 , administrateur

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

	2016	2015
FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	51 736 \$	27 733 \$
Élément hors liquidités		
Amortissement des immobilisations	7 708	8 552
	59 444	36 285
Variation des éléments du fonds de roulement ne constituant pas des liquidités		
Débiteurs	(3 318)	4 754
Frais payés d'avance	1 095	53
Créditeurs	2 081	25 449
Revenus perçus d'avance	64 670	32 033
	64 528	62 289
	123 972	98 574
INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(1 725)	(11 481)
VARIATION DES LIQUIDITÉS	122 247	87 093
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	477 773	390 680
LIQUIDITÉS À LA FIN	600 020 \$	477 773 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre, constitué par le Gouvernement du Québec en vertu du projet de loi 28, sanctionné le 19 juin 1999, est régi par la Loi constitutive de l'Ordre des sages-femmes du Québec. L'Ordre est régi par le Code des professions du Québec et considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. La fonction principale de l'ordre est d'assurer la protection du public. L'Ordre doit notamment assurer la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises, le maintien du Tableau de l'Ordre et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres.

2. MÉTHODES COMPTABLES

L'Ordre applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité et présentés en conformité avec les articles 22 à 25 du Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. L'amortissement est calculé selon la méthode et les taux suivants :

Matériel de bureau	dégressif	20 %
Matériel informatique	dégressif	30 %
Logiciels	dégressif	30 %

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations.

Comptabilisation des produits

Les cotisations encaissées sont imputées aux revenus de l'exercice pour lequel celles-ci sont versées. Les sommes encaissées relatives aux exercices à venir sont considérées comme des revenus perçus d'avance.

Les autres produits sont comptabilisés dans la période à laquelle ils se rapportent. ➔

NOTES COMPLÉMENTAIRES (SUITE)

31 MARS 2016

2. MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Composition des liquidités

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans les liquidités, l'encaisse et les placements dont les échéances sont de 90 jours et moins à compter de la date d'acquisition.

Ventilation des charges

Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les coûts indirects sont attribués, en fonction d'une clé de répartition en fonction de l'utilisation.

La quote-part des frais d'administration a été répartie entre les différents services selon les budgets accordés à chacun d'eux (Annexe F).

Instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (SUITE)

31 MARS 2016

2. MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Instruments financiers (suite)

Coûts de transaction

L'Ordre comptabilise ses coûts de transactions aux résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas d'instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. La valeur comptable des instruments financiers qui ne sont pas évalués ultérieurement à la juste valeur tient compte des coûts de transaction directement attribuable à la création, à l'émission ou à la prise en charge de ces instruments.

3. IMMOBILISATIONS

			2016	2015
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable	Valeur comptable
Matériel de bureau	13 454 \$	9 281 \$	4 173 \$	5 217 \$
Matériel informatique	11 569	6 464	5 105	5 195
Logiciels	29 488	18 180	11 308	16 154
	54 511 \$	33 925 \$	20 586 \$	26 569 \$

4. CRÉDITEURS

	2016	2015
Fournisseurs et frais courus	13 173 \$	34 159 \$
Salaires et autres charges sociales	45 145	27 357
Sommes à remettre à l'État	14 236	8 957
	72 554 \$	70 473 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES (SUITE)

31 MARS 2016

5. AFFECTATIONS INTERNES

Le conseil d'administration a résolu d'affecter les montants suivants au développement d'un logiciel. L'Ordre ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

Développement d'un logiciel

Solde au début	6 558 \$	11 548 \$
Moins : affectations utilisées	---	(4 990)
	6 558 \$	6 558 \$

6. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Ordre est cosignataire d'un bail commercial venant à échéance le 31 août 2018. Les loyers minimums futurs totalisent 47 700 \$ et comprennent les versements suivants pour les trois prochains exercices :

2017 – 19 385 \$; 2018 – 19 921 \$; 2019 – 8 394 \$.

L'Ordre loue du matériel de bureau en vertu de baux échéants en septembre 2017 et en avril 2020. Les loyers minimums futurs totalisent 16 137 \$ et les versements pour les cinq prochains exercices sont :

2017 – 4 808 \$; 2018 – 4 114 \$; 2019 – 3 390 \$; 2020 – 3 060 \$; 2021 – 765 \$.

L'Ordre a signé un contrat pour l'entretien de son système informatique en vertu d'un bail échéant en décembre 2018. Le loyer minimal futur totalisera 15 687 \$ et les versements pour les trois prochains exercices sont :

2017 – 5 350 \$; 2018 – 5 810 \$; 2019 – 4 527 \$.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (SUITE)

31 MARS 2016

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'Ordre, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Ordre à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Ordre est principalement lié aux débiteurs. L'Ordre consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de l'ordre éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à ses passifs financiers. L'Ordre gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels, ainsi qu'en détenant des actifs qui peuvent être facilement transformés en trésorerie et en gérant les échéances des passifs financiers. Le risque de liquidité pour l'Ordre est principalement lié à ses créditeurs.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'Ordre n'est pas exposé de façon significative à ces risques.

8. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent, présentés aux fins de comparaison, ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée en 2016.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES – ANNEXES A, B ET C

31 MARS 2016

	2016	2015
ANNEXE A - SUBVENTIONS		
Ministère de la Santé et des Services sociaux	315 000 \$	324 073 \$
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	1 905	---
	316 905 \$	324 073 \$
ANNEXE B – ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
Salaires et charges sociales	302 417 \$	270 301 \$
Déplacement, séjours et frais de réunions	22 238	27 848
Allocation projets spéciaux	---	7 435
Honoraires professionnels	47 319	59 570
Quote-part des frais d'administration	66 101	68 038
	438 075 \$	433 192 \$
ANNEXE C – CONSEIL D'ADMINISTRATION		
Jetons de présence	5 820 \$	7 316 \$
Formation	3 679	1 238
Télécommunications	404	211
Déplacements et hébergements	3 774	5 573
Frais de réunions	3 215	1 790
Quote-part des frais d'administration	4 590	4 725
	21 482 \$	20 853 \$

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES – ANNEXE D

31 MARS 2016

	2016	2015
ANNEXE D – COMITÉS STATUTAIRES		
Conseil de discipline		
Jetons de présence	1 975 \$	8 032 \$
Télécommunications	---	10
Déplacements et hébergements	1 545	1 201
Frais de réunions	4 480	7 946
Location de salles	1 492	---
Frais postaux	645	37
Honoraires professionnels	26 663	14 719
Quote-part des frais d'administration	3 672	3 780
	40 472 \$	35 725 \$
Développement professionnel		
Jetons de présence	890 \$	1 244 \$
Formation	235	552
Télécommunications	18	158
Déplacements et hébergements	349	145
Frais de réunions	128	236
Quote-part des frais d'administration	1 836	1 890
	3 456 \$	4 225 \$
Comité de la formation		
Télécommunications	34 \$	46 \$
Frais de réunions	---	148
	34 \$	194 \$
Comité d'inspection professionnelle		
Jetons de présence	8 215 \$	11 681 \$
Formation	374	480
Frais postaux	119	---
Télécommunications	74	236
Déplacements et hébergements	3 244	3 707
Frais de réunions	938	916
Honoraires professionnels	2 801	12 535
Quote-part des frais d'administration	6 427	6 615
	22 192 \$	36 170 \$

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES – ANNEXE D

31 MARS 2016

	2016	2015
ANNEXE D - COMITÉS STATUTAIRES (SUITE)		
Comité d'admission		
Jetons de présence	4 020 \$	2 278 \$
Télécommunications	50	31
Déplacements et hébergements	3 299	1 504
Frais de réunions	693	590
Quote-part des frais d'administration	919	945
	8 981 \$	5 348 \$
Bureau de la syndique		
Salaires et charges sociales	3 782 \$	--- \$
Formation	461	439
Déplacements et hébergements	1 485	1 134
Frais de réunions	21	103
Fournitures de bureau	114	153
Frais postaux	118	282
Honoraires professionnels	---	6 953
Quote-part des frais d'administration	2 754	2 835
	8 735 \$	11 899 \$

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES – ANNEXE E

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

	2016	2015
ANNEXE E – AUTRES COMITÉS		
Comité de gouvernance		
Jetons de présence	860 \$	960 \$
Déplacements et hébergements	60	726
Frais de réunions	108	107
Quote-part des frais d'administration	918	945
	1 946 \$	2 738 \$
Comité des finances		
Jetons de présence	1 725 \$	852 \$
Déplacements et hébergements	977	---
Frais de réunions	203	89
Quote-part des frais d'administration	873	---
	3 778 \$	941 \$
Groupe de travail en communication		
Jetons de présence	---	666 \$
Frais de réunions	14	118
Quote-part des frais d'administration	---	945
	14 \$	1 729 \$
Comité d'étude et d'enquête sur la mortalité et la morbidité périnatales (CEEMMP)		
Jetons de présence	2 098 \$	1 723 \$
Déplacements et hébergements	809	1 304
Frais de réunions	---	207
Honoraires professionnels	1 850	---
Allocation projets spéciaux	5 795	3 802
Quote-part des frais d'administration	918	945
	11 470 \$	7 981 \$

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES – ANNEXE E

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

	2016	2015
ANNEXE E – AUTRES COMITÉS (SUITE)		
Comité statistique		
Jetons de présence	160 \$	440 \$
Déplacements et hébergements	---	301
Frais de réunions	---	230
Allocation projets spéciaux	---	3 802
Quote-part des frais d'administration	---	945
	160 \$	5 718 \$
Comités des lignes directrices		
Jetons de présence	---	84 \$
Comité des médicaments, examens et analyses		
Jetons de présence	7 072 \$	3 450 \$
Honoraires professionnels	7 294	---
Télécommunications	37	38
Déplacements et hébergements	211	231
Frais de réunions	262	23
Quote-part des frais d'administration	2 755	945
	17 631 \$	4 687 \$
Surveillance de la pratique illégale		
Déplacements et hébergements	140 \$	---
Autres comités		
Jetons de présence	140 \$	1 050 \$
Télécommunications	45	34
Déplacements et hébergements	139	644
Frais de réunions	---	81
Quote-part des frais d'administration	---	945
	324 \$	2 754 \$

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES – ANNEXE F

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

	2016	2015
ANNEXE F – QUOTE-PART DES FRAIS D'ADMINISTRATION		
Formation	--- \$	695 \$
Télécommunications	4 707	5 961
Assurances	1 341	1 399
Loyer	19 150	18 713
Location- matériel de bureau	3 482	2 934
Assemblée générale annuelle (AGA)	12 031	7 206
Fournitures de bureau	16 773	15 488
Traitement informatique	12 587	14 637
Abonnements et cotisations	11 264	16 404
Amortissement des immobilisations	7 708	8 552
Frais bancaires	2 764	2 508
	91 807 \$	94 497 \$
La quote-part des frais d'administration a été répartie entre les différents services selon les budgets accordés à chacun d'eux :		
Administration générale	72 %	72 %
Conseil d'administration	5 %	5 %
Conseil de discipline	4 %	4 %
Développement professionnel	2 %	2 %
Comité d'inspection professionnelle	7 %	7 %
Comité d'admission	1 %	1 %
Bureau de la syndique	3 %	3 %
Comité de gouvernance	1 %	1 %
Comité des finances	1 %	1 %
CEEMMP	1 %	1 %
Comité statistique	0 %	1 %
Comité des médicaments, examens et analyses	3 %	1 %
Autres comités	0 %	1 %
	100 %	100 %



4126, rue Saint-Denis, bureau 300, Montréal (Québec) H2W 2M5
Tél. : 514 286-1313 | Sans frais : 1 877 711-1313 | Téléc. : 514 286-0008
www.osfq.org | info@osfq.org